

5^{èmes} RENCONTRES AGRICOLES INTER-ÎLES

Saint-Denis, 11/12 novembre 2023 - 09:00 - 18:00 - www.raia-iaa.org

Des Rencontres agricoles inter-îles, c'est quoi ?

Tous les deux ans, un évènement pour :

- Rassembler les adhérents et sympathisants du Réseau agricole des îles atlantiques (RAIA) afin d'échanger sur les **enjeux agricoles et alimentaires insulaires** de façon conviviale.
- Présenter les résultats des différents travaux menés par le RAIA aux adhérents et aux participants, **prendre du recul collectivement** sur les réflexions entamées.
- **Faire connaître les initiatives insulaires.**
- Permettre aux participants de **découvrir le contexte agricole d'une île.**

2



Les Rencontres agricoles en chiffres

3 journées d'échanges, témoignages, tables rondes

90 participants

Elus, techniciens d'associations ou de collectivités, professionnels agricoles, bénévoles, citoyens engagés...

+ de 20 intervenants sur des thématiques variées

4 visites de terrain pour découvrir les initiatives locales

Visite de l'espace-test maraîcher de Dolus d'Oléron

Jeudi 23 novembre

L'agriculture oléronaise : tour d'horizon (diagnostic agricole 2023, Communauté de communes)

La SAU est de **3665 ha** dont :180 ha de maraîchage, 916 ha de vignes, 750 ha de culture de plein champ (légumes, céréales, légumineuses...) et 1805 ha de prairies. La surface agricole représente 25% de la surface de l'île.

Il y a **101 sièges d'exploitation** : 35 en maraîchage, 37 en viticulture, 19 en élevage, 3 en apiculture, 8 centres équestres et 12 sauniers. En termes de main d'œuvre, l'agriculture représente 100 ETP à l'année, et 110 ETP saisonniers.

Depuis 2012, la communauté de communes a défriché 180 ha.

La principale problématique rencontrée par les agriculteurs est la **déprédation des cultures par la faune** (sangliers, oiseaux).

L'engagement associatif en agriculture sur les îles

Les structures associatives agricoles chrétiennes ou laïques se sont développées de manière importante lors de la **période de modernisation** (CUMA, coopératives, syndicats...). Ces associations avaient une dimension socio-culturelle et étaient aussi des "sources" de formations diverses pour adultes facilitant des transferts de savoir-faire. Avec la déprise agricole et la possibilité de commercialiser localement à une clientèle touristique, la présence de ces structures s'est amoindrie et nombreuses ont disparu.

Aujourd'hui on peut distinguer sur les îles 5 types de structures : des **associations professionnelles de promotion agricole** ; des **associations de développement local, agricole et environnemental** ayant une approche consensuelle ; des **associations ou initiatives environnementalistes**, au début en opposition au monde agricole puis plus modérées, poussant à une amélioration des pratiques agricoles et enfin des associations ou **initiatives d'opposition à des projets agricoles** précis.

En ce qui concerne les associations professionnelles ou de développement local, les témoignages concordent sur le fait que l'action associative permet de maintenir le dialogue, notamment entre les agriculteurs et les élus, et ainsi de **mettre les activités agricoles et leurs évolutions à l'agenda politique local**, ce qui n'est pas forcément gagné d'avance.

Elle permet d'envisager la **mise en place d'actions structurantes** à moyen, long terme, plus facile en collectif (possibilité de relais) qu'en démarche individuelle : il peut s'agir de projet d'infrastructures (magasin de producteurs, ateliers de transformation), mais aussi de démarches (marques, chartes, cahiers des charges).

Quelle que soient les initiatives, elles doivent agir en tenant compte des **rapports de pouvoir existants localement** pour espérer produire des résultats concrets.

Vendredi 24 novembre

Impact du changement climatique sur les activités agricoles

La réflexion autour d'une **adaptation de l'activité de production au changement climatique** ne vient pas seule : elle s'intègre dans la **stratégie globale de l'exploitation** : évolution des pratiques agricoles, transmissibilité de la ferme, diversification, gestion du temps de travail et de la main d'œuvre.

La proximité avec le milieu marin va renforcer l'exposition aux bouleversement climatiques : embruns qui peuvent affecter les cultures, vents violents, montée du niveau de la mer, peu de ressources en eau douce localement. Les solutions testées ailleurs ne fonctionnent pas forcément dans ce contexte. Cela pose aussi la question de la **définition des espaces qui pourront rester productifs et de ceux qui ne seront pas assez protégés pour le permettre**. Qui en décidera ?

Les modalités d'adaptation sont variées : couverture du sol, plantation de haies, diversification des activités et des variétés cultivées, arrêt du travail du sol. Mais leur mise en œuvre nécessite plusieurs années de travail, d'essais. Il y a parfois des échecs, que la structure doit pouvoir **supporter d'un point de vue économique et technique**. Par ailleurs, l'intégration de nouvelles pratiques nécessite d'acquérir de nouvelles connaissances, de se former : il faut arriver à **trouver les bons interlocuteurs**.

Qui dit changement dit évolution des besoins en infrastructures : par exemple, pour le sel, la production plus importante va entraîner des besoins supplémentaires en espaces de stockage. L'évolution nécessitera aussi des **modifications de la réglementation**, notamment en matière de protection des paysages, car celle-ci peut empêcher la mise en œuvre de projet qui vont dans le bon sens, comme les plantations d'arbres par exemple.

Optimisation de la ressource en eau pour les besoins de l'agriculture

Parmi les îles, **beaucoup ne sont pas autonomes pour leur approvisionnement en eau douce**. Elles sont raccordées au système de distribution d'eau potable du continent.



Table-ronde sur l'adaptation des pratiques agricoles aux conséquences du dérèglement climatique

Ces dernières années, les situations de pénuries d'eau ont été nombreuses, avec des arrêtés préfectoraux restreignant les possibilités d'irrigation.

Les agriculteurs sont face à une situation où leur besoin en eau va s'accroître (à système de production constant), où le coût de l'eau va augmenter et sa disponibilité diminuer.

Sur l'île de Noirmoutier, un système de **réutilisation des eaux de station d'épuration** a été mis en place pour l'irrigation des productions maraîchères de plein champ, avec une collaboration entre les agriculteurs réunis en association d'irrigants et la communauté de communes. Cette initiative nécessite une **concertation permanente** entre les différents usagers de l'eau et des espaces de circulation de celle-ci sur le territoire (sauniers, agriculteurs, collectivité...) afin d'être compatible avec les impératifs des uns et des autres. Elle nécessite aussi une vigilance importante en matière de qualité de l'eau.

Sur l'île d'Yeu, le comité de Développement de l'Agriculture (CDA) accompagne des initiatives visant à améliorer **l'autonomie des exploitations agricoles vis-à-vis de l'eau** : remise en état des réseaux de fossés afin de stocker l'eau dans des mares, équipement des exploitations agricoles en réserves de stockage, amélioration des connaissances sur les réserves en eau du sous-sol. Actuellement, les activités agricoles consomment 1 à 2 % de la quantité d'eau totale utilisée sur l'île chaque année.

Samedi 25 novembre

Installation et transmission d'activités agricoles



Visite d'une ferme oléronaise en cours d'installation produisant des plantes aromatiques



Visite d'un marais réhabilité grâce à l'action foncière de la Communauté de communes d'Oléron

Sur les îles, **l'accompagnement de la collectivité peut être déterminant** pour la réussite des projets d'installation. En effet, les candidats doivent composer avec différentes difficultés : absence ou coût élevé du logement, temps long avant d'arriver à réunir des îlots de foncier, freins réglementaires à l'installation d'infrastructures. Comme dans tous les territoires ruraux, l'accessibilité des outils de transformation collectifs décroît. L'ensemble de ces éléments peut placer les candidats dans des situations précaires défavorables à la réussite des projets.

Différents leviers mobilisables par les collectivités ont été évoqués :

- Création **d'espaces-test agricoles**, permettant d'offrir un cadre technique et juridique protecteur aux candidats à l'installation et de limiter les conséquences en cas d'échec. La collectivité peut mettre à disposition le foncier support de la production, les bâtiments, le matériel, pendant plusieurs années, ce qui permet aux candidats de tester leur projet d'entreprise agricole. En contrepartie, le respect de certains critères peut être demandé : respect d'un cahier des charges et vente locale, notamment. Au niveau national, on peut dire que $\frac{3}{4}$ des candidats passés par un espace-test s'installent définitivement.
- **Mise à disposition de foncier agricole, ou de bâtiments en propriété publique**, par des baux de moyen ou long terme.
- Portage **d'outils de transformation ou de commercialisation** à l'échelle locale ou en coopération avec des territoires proches.
- **Être force de proposition et s'engager dans la négociation avec les services de l'Etat** autour des besoins des porteurs de projet : solutions en matière de bâti, d'accès au foncier, de logement, d'évolution des pratiques agricoles, d'outils collectifs.

En ce qui concerne la transmission des fermes existantes :

- **La transmission doit être anticipée**, car sa faisabilité dépend beaucoup de paramètres : existence d'une estimation chiffrée du patrimoine foncier et bâti, foncier sécurisé, communication suffisante sur l'opportunité de transmission afin de toucher des candidats potentiels, réflexion du cédant sur ses souhaits personnels en matière de temps de travail et de statut pendant la phase de transition ...
- Le facteur humain est déterminant, il doit y avoir une bonne entente entre le cédant et le preneur. Il s'agit de processus qui prennent plusieurs années, au cours desquelles les situations personnelles peuvent évoluer et ne plus permettre la réalisation du projet.
- Face à l'incertitude sur l'existence du « bon » candidat, des outils collectifs peuvent être utiles, comme les **outils de réserve foncière** qui permettent de protéger la vocation agricole en attendant l'arrivée d'un repreneur intéressé.
- Le bâti (productif ainsi que destiné au logement) n'est pas souvent transmis avec les terres, car il constitue la majeure partie du capital accumulé pendant la carrière de l'agriculteur qui peut vouloir en conserver l'usage et la propriété. Le preneur doit donc recourir à de la construction, ce qui n'est pas toujours possible. Des pistes existent, comme le recours à du **bâti en maîtrise publique**, mais sont encore peu mises en œuvre.

Ce que nous retenons de l'événement

- Les défis à relever au cours des années à venir sont grands : renouvellement des générations, adaptation des pratiques de travail pour faire face aux bouleversements. Il ne faut pas avoir peur des essais et erreurs, au contraire, il est important de se doter **d'outils collectifs** permettant de les mettre en place sans que les conséquences ne soient trop difficiles à supporter pour les fermes.

- Rien n'est figé malgré les situations de blocage auxquelles nous pouvons être confrontés, notamment d'un point de vue réglementaire. Les choses ont énormément changé en 60 ans sur l'île d'Oléron, mais **la coopération est indispensable** : elle permet d'agir à plus long terme, de façon plus structurée.
- L'agriculture est un patrimoine local commun et vivant : les paysages produits par les activités agricoles sont un **témoignage du travail** réalisé sur le territoire. Tout évolue ensemble.

L'ensemble des présentations réalisées à l'occasion des Rencontres agricoles inter-îles sont à retrouver en intégralité sur le site internet du RAIA : raia-iles.fr

Pour plus d'informations sur l'événement ou pour adhérer à notre association, vous pouvez nous écrire : raia.association@gmail.com



Table ronde sur l'installation agricole